
DIRECTION GENERALE DE LA
POLICE NATIONALE

DIRECTION DE LA SURETE DE L'ETAT

COMMISSARIAT DE LA POLICE SPECIALE
DE L'AEROPORT INTERNATIONAL
DE OUAGADOUGOU

OUAGADOUGOU, LE

24 DEC. 2013

N°-2013- 003284 /MATS/DGPN/DSE/CPSAIO.

PROMESSE DE VISAS D'ENTREE ET DE COURT SEJOUR

Nous soussigné, Commissaire de Police, Chef de la Police Spéciale de l'Aéroport International de Ouagadougou, suite à la demande Monsieur **LUCIEN MARIE NOEL BEMBAMBA**, Ministre de l'Economie et des Finances, du Burkina Faso, marquons notre accord pour l'octroi de visas d'entrée et de court séjour aux participants de la 38^{ème} Assemblée Général de la **Fédération des Sociétés d'Assurances de Droit National Africaines (FANAF)** au Burkina Faso prévue du 17 au 21 Février 2014 à Ouagadougou.

Des visas leur seront octroyés dès l'arrivée à l'Aéroport International de Ouagadougou aux conditions suivantes :

Pour la délivrance des visas, les participants seront soumis aux frais de visas qui s'élèvent à quatre vingt quatorze mille (**94.000**) francs CFA pour le court séjour (une seule entrée) et cent vingt deux mille (**122.000**) francs CFA pour le court séjour avec plusieurs entrées

Les participants sans visas devront se munir de deux (**02**) photos d'identité.



Emmanuel NACOULMA
Commissaire Principal de Police